



# Plan de partenariat Partenaires

PROGRAMME DE SUBVENTIONS ET D'ATTESTATIONS EN  
CONSTRUCTION DURABLE



Corporation de développement de Saint-Valérien

# Plan de Partenariat - partenaires

## Saint-Valérien | Habitation durable 2014

C'est avec plaisir que nous vous présentons la première version du plan de partenariat du projet-pilote Saint-Valérien | Habitation DURABLE (ci-après STV|HD)<sup>1</sup>. Les partenaires qui adhèrent au plan de partenariat s'engagent à respecter leurs engagements, jusqu'à la prochaine version du plan qui sera présentée en mars 2016.

### A- Objectifs du plan de partenariat

- a. Maximiser la visibilité du programme partenariat STV|HD;
- b. Répondre à la demande de diverses organisations professionnelles qui veulent s'associer au phénomène de l'habitation durable dans la région de Rimouski-Neigette;
- c. Valoriser et consolider l'économie régionale.

Vous souhaitez être partenaire de partenariat STV|HD Contactez Mme Marie-Paule Cimon au (418)736-5047 ou par courriel au [direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca](mailto:direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca).

### B- Conditions générales<sup>2</sup>

- a. Être établi sur le territoire de la MRC Rimouski-Neigette
- b. Être accepté par le comité HD

---

<sup>1</sup> Le programme Saint-Valérien | Habitation DURABLE (STV|HD) est adapté du programme Victoriaville | Habitation DURABLE (VHD).

<sup>2</sup> Si vous ne respectez pas l'une ou l'autre de ces conditions, vous pouvez quand même soumettre votre candidature et le comité HD analysera votre demande.

## C- Spécialités admissibles

### **Finances**

- a. Institutions financières
- b. Assureurs

### **Promoteurs**

- a. Développement domiciliaire, vente de terrains
- b. Agents d'immeuble

### **Conception**

- a. Architectes
- b. Ingénieurs
- c. Technologues en architecture
- d. Dessinateurs en bâtiment
- e. Designers d'intérieur
- f. Cuisinistes
- g. Architectes de paysage
- h. Paysagistes

### **Entrepreneurs**

- a. Entrepreneurs généraux
- b. Entrepreneurs spécialisés
- c. Peintres
- d. Plombiers
- e. Spécialistes chauffage et ventilation
- f. Spécialistes en acoustique
- g. Spécialistes en isolation

### **Matériaux**

- a. Quincaillerie généraliste
- b. Fournisseurs spécialisés
- c. Portes et fenêtres
- d. Revêtements extérieurs
- e. Moulures et boiseries
- f. Couvre-planchers
- g. Matériaux recyclés
- h. Peintures et finitions intérieures
- i. Alarmes et extincteurs
- j. Pierre naturelle

## D- Engagements du partenaire

### 1. Promotion du programme

- a. Soumettre une offre promotionnelle (par exemple, un pourcentage de rabais sur vos produits et/ou services ou tout autre incitatif à la construction durable).
  - i. L'offre promotionnelle devra être jugée satisfaisante par le comité HD.
  - ii. L'offre promotionnelle sera exclusive aux clients participants au programme STV|HD.
  - iii. Le partenaire offrira la promotion **jusqu'au 1er mai 2016.**

### 2. Visibilité du programme

1. Des feuillets promotionnels seront mis à la disposition de l'entreprise.
2. Le partenaire distribue des feuillets promotionnels et affiche les visuels du programme dans son entreprise.
3. Les employés s'engagent à expliquer les avantages STV|HD lorsque les clients posent des questions.
4. Si les clients démontrent de l'intérêt au programme STV|HD, les employés référeront leurs clients à la municipalité de Saint-Valérien qui les accompagnera.

## E- Visibilité offerte au partenaire

1. Temps d'allocution réservé lors de la conférence de presse lançant le programme STV|HD.
2. Le logo du partenaire apparaît sur le site Internet de la municipalité de Saint-Valérien ainsi que sur la version Web du programme.
3. Le logo du partenaire est diffusé lors de conférences et lors de la tenue d'un kiosque.
4. Le logo du partenaire paraîtra sur les posters du projet qui seront affichés dans certains lieux publics de la MRC de Rimouski-Neigette. Si le partenaire veut apparaître dans l'une de ces publicités, il doit avoir signé l'entente officielle de partenariat et nous avoir envoyé son logo en format EPS au moins deux (2) semaines avant la date de la publication de la publicité.
5. Le logo du partenaire apparaît dans une publicité STV|HD diffusée dans les journaux régionaux.

# Formulaire de demande de partenariat

Pour officialiser votre demande, veuillez compléter le court formulaire suivant.

Faire parvenir le formulaire rempli à Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale de la municipalité de Saint-Valérien, par courriel, fax ou par la poste au bureau municipal de Saint-Valérien:

181 route centrale  
Saint-Valérien, Qc,  
G0L 4E0

Courriel : [direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca](mailto:direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca)

Fax : 418-736-5922

Prière de nous faire parvenir votre logo en format EPS par courriel

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Mme Marie-Paule Cimon au 418-736-5047.

## Entreprise

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Spécialité (voir à la page 1 du document pour référence) : \_\_\_\_\_

Nombre d'employés : \_\_\_\_ Site Web de l'entreprise (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

## Responsable (attitré) STV | HD

Nom du responsable (attitré) STV | HD : \_\_\_\_\_

Téléphone bureau : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

## Offre promotionnelle STV | HD

---

---

---

---

---

Date de la demande: \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

# Annexe I

Enseigne à suspendre 2,5 pi x 2 pi

Le logo du partenaire pourrait apparaître sur le coin droit inférieur de son affiche.  
Certaines conditions s'appliquent.

